

# RNV3P - Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles RNV3P

Responsable(s) : Le Barbier Mélina

Date de modification : 08/07/2013 | Version : 2 | ID : 3981

## Général

### Identification

Nom détaillé Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles RNV3P

Sigle ou acronyme RNV3P

Numéro d'enregistrement (ID-RCB ou EUDRACT, CNIL, CPP, etc.) Accord CNIL

### Thématiques générales

Domaine médical Allergologie  
Cancérologie  
Dermatologie, vénéréologie  
Médecine du travail  
Pneumologie

Déterminants de santé Travail

Mots-clés Santé au travail

### Responsable(s) scientifique(s)

Nom du responsable Le Barbier

Prénom Mélina

### Collaborations

Participation à des projets, des réseaux, des consortiums Oui

Précisions MODERNET

### Financements

Financements Publique

Précisions Anses, CNAM-TS, MSA

### Gouvernance de la base de

## données

Organisation(s) responsable(s) ou promoteur Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES)

Statut de l'organisation Secteur Public

Organisation(s) responsable(s) ou promoteur Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

Statut de l'organisation Secteur Public

Organisation(s) responsable(s) ou promoteur Société française de médecine du travail

Statut de l'organisation Secteur Public

Organisation(s) responsable(s) ou promoteur Institut National de veille sanitaire

Statut de l'organisation Secteur Public

Organisation(s) responsable(s) ou promoteur Caisses Centrales de la Mutualité sociale agricole

Statut de l'organisation Secteur Public

Existence de comités scientifique ou de pilotage Oui

## Contact(s) supplémentaire(s)

## Caractéristiques

### Type de base de données

Type de base de données Registres de morbidité

Informations complémentaires concernant la constitution de l'échantillon

Centres participants : Le RNV3P s'appuie à la fois sur la participation de l'ensemble des centres de consultation de pathologies professionnelles (CCPP) localisés en France métropolitaine, et sur celle d'un échantillon de services de santé au travail (SST). Médecins participants : Les médecins participant au réseau sont l'ensemble des médecins du travail exerçant au sein d'un CCPP, et l'ensemble des médecins du travail volontaires exerçant dans les SST participants au réseau, appelés médecins sentinelles.

### Objectif de la base de données

## Objectif principal

Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (rnv3p) réunit l'ensemble des 31 centres de consultation de pathologie professionnelle (CCPP) français, ainsi que plusieurs services de santé au travail (SST) rattachés au réseau. Il enregistre de façon standardisée l'ensemble des consultations réalisées dans les CCPP, d'une part et l'ensemble des problèmes de santé au travail incidents diagnostiqués par les SST participants au rnv3p, d'autre part (données démographiques du patient, pathologies, expositions, secteur d'activité, profession, imputabilité entre pathologie et exposition). Il faut noter que les données des CCPP reflètent d'abord un système de recours aux soins. En conséquence, contrairement à ce qui est observé dans d'autres systèmes de surveillance épidémiologique, il n'y a pas de critères d'inclusion et d'exclusion, et le recrutement des cas dépend non seulement de la population source mais aussi du réseau de médecins qui adressent les malades dans les CCPP. L'intérêt de ces données réside dans le fait qu'elles sont ouvertes sur l'ensemble du champ des pathologies suspectées d'être professionnelles (indépendamment des considérations médico-légales d'indemnisation) et qu'elles reposent sur des dossiers bien documentés. Les données fournies par les SST renseignent en revanche sur l'incidence des diverses pathologies associées à l'activité professionnelle, et sont des informations complémentaires à celles transmises par les CCPP. Une force supplémentaire du rnv3p est son intrication historique et sa complémentarité avec les préventeurs, en particulier les ingénieurs des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), dont la coopération avec les CCPP est formalisée de longue date.

Le rnv3p est donc simultanément un réseau de compétence en santé au travail et une base de données sanitaires. Ses objectifs principaux sont :

- repérer et décrire les situations professionnelles à risque sanitaire en France,
- rechercher des étiologies nouvelles et des risques émergents,
- améliorer et harmoniser les pratiques de diagnostic des pathologies liées au travail.

L'Anses, en tant qu'opérateur, a pour mission de coordonner toutes les activités associées au réseau et participe aux travaux scientifiques associés en partenariat avec la Caisse nationale d'Assurance maladie des travailleurs salariés (Cnam-TS), la

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et la Société française de médecine du travail (SFMT).

#### Critères d'inclusion

Sont recensés dans le réseau, l'ensemble des patients reçus en consultation au sein d'un CCPP et l'ensemble des salariés chez lesquels un médecin sentinelle a observé une pathologie qu'il estime ou n'exclue pas être en relation avec une activité professionnelle (présente ou passée). Il faut noter que les données des CCPP reflètent d'abord un système de recours aux soins. En conséquence, contrairement à ce qui est observé dans d'autres systèmes de surveillance épidémiologique, il n'y a pas de critères d'inclusion et d'exclusion, et le recrutement des cas dépend non seulement de la population source mais aussi du réseau de médecins qui adressent les malades dans les CCPP. L'intérêt de ces données réside dans le fait qu'elles sont ouvertes sur l'ensemble du champ des pathologies suspectées d'être professionnelles (indépendamment des considérations médico-légales d'indemnisation) et qu'elles reposent sur des dossiers bien documentés. Les données fournies par les SST renseignent en revanche sur l'incidence des diverses pathologies associées à l'activité professionnelle, et sont des informations complémentaires à celles transmises par les CCPP.

#### Type de population

Age  
Adulte (19 à 24 ans)  
Adulte (25 à 44 ans)  
Adulte (45 à 64 ans)

Population concernée  
Population générale

Sexe  
Masculin  
Féminin

Champ géographique  
National

Détail du champ géographique  
France

#### Collecte

#### Dates

Année du premier recueil  
2001

#### Taille de la base de données

Taille de la base de données (en  
> ou égal à 20 000 individus

nombre d'individus)

Détail du nombre d'individus 30 000 (5000 par an/ by year)

## Données

Activité de la base Collecte des données active

Type de données recueillies Données cliniques

Données cliniques, précisions Examen médical

Existence d'une bibliothèque Non

Paramètres de santé étudiés Evénements de santé/morbidité  
Evénements de santé/mortalité

## Modalités

Suivi des participants Oui

Détail du suivi Les patients sont suivis par les centre de consultations de pathologies professionnelles. Chaque consultation est enregistrée dans la base. Il peut exister plusieurs consultations ou plusieurs problèmes de santé au travail pour un patient.

Appariement avec des sources administratives Non

## Valorisation et accès

### Valorisation et accès

### Accès

Charte d'accès aux données (convention de mise à disposition, format de données et délais de mise à disposition)

Interrogation de la base : La convention qui définit les missions du rnv3p stipule que la base de données nationale du rnv3p est exclusivement réservée à l'exécution d'une mission de service public, d'étude, d'analyse ou de recherche qui poursuit un objectif de prévention et de vigilance des pathologies professionnelles. Un règlement interne au réseau rnv3p fixe les droits d'accès aux données et les modalités d'exploitation de la base nationale. Ainsi, l'exploitation des données est conditionnée par la validation préalable d'un formulaire de requête renseigné par les demandeurs et adressé au chef de projet du réseau selon une procédure définie par la convention. Toute demande faite par un acteur extérieur au réseau doit être approuvée en comité de pilotage. Il est donc possible d'accéder aux informations

contenues dans la base au moyen d'une simple demande dès lors que l'utilisation des données répond à l'une des missions précisées ci-dessus. Deux types de demandes existent : la recherche de cas similaires au(x) cas observé(s) par le demandeur au sein du réseau et une demande de données quantitatives sur une thématique particulière. D'autres requêtes sont également réalisées dans le cadre de travaux de thèse. La majorité des demandes émanent des CCPP, mais les différents partenaires nationaux interrogent de plus en plus la base de données.

Accès aux données agrégées

Accès restreint sur projet spécifique

Accès aux données individuelles

Accès restreint sur projet spécifique